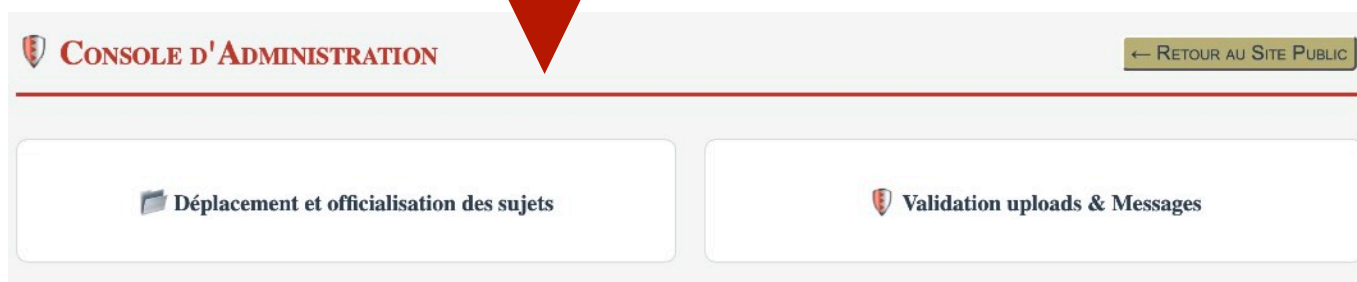


Fonctions spécifiques pour les modérateurs

Globalement, les modérateurs se chargent de :

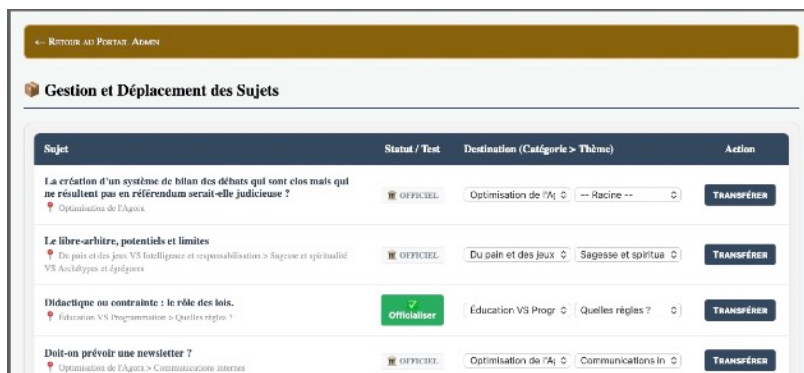
- déplacer les sujets qui ont été mal catégorisés.
- proposer si besoin aux administrateurs de basculer un participant en modérateur ou administrateur,
- transmettre les besoins de restructuration aux administrateurs,
- valider les passages en référendum, ainsi que phrases proposées pour les formulations littérales.

Une fois passé modérateur, un bouton supplémentaire apparaît dans l'en-tête vous permettant d'aller au tableau de bord.



Le Déplacement et officialisation des sujets permet de déplacer un sujet ou de le basculer de sujet test en sujet actif.

La demande de cette bascule se fera la plupart du temps par le créateur de ce sujet.

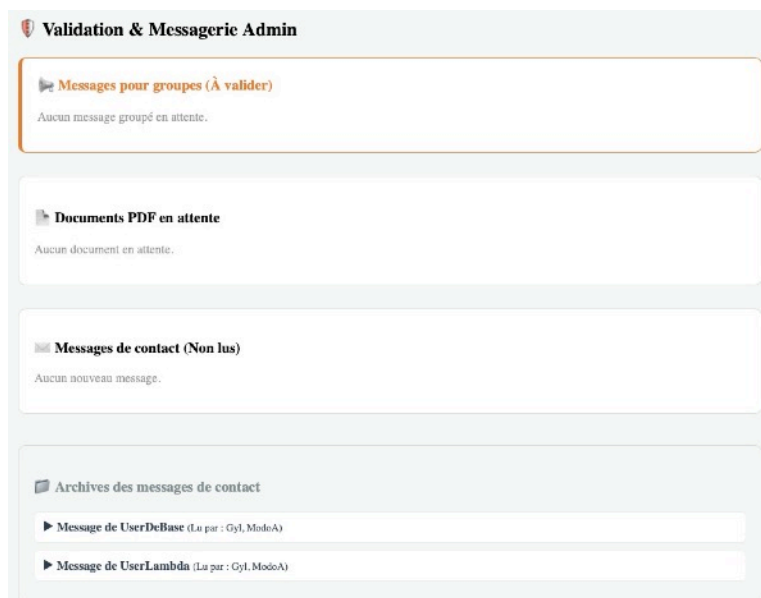


Dans Validation uploads et Messages, il est possible de valider :

- les messages envoyés aux groupes de personnes que les utilisateurs ont filtrés dans l'annuaire (par commune, département ou ayant un favori de catégorie, thème ou sujet commun avec eux,
- les documents PDF en attente qui ont été déposés dans l'espace de téléchargement et qui seront à priori de type 'citoyen' pour être différenciés des documents spécifiques au fonctionnement de l'Agora.,



ou de lire les messages envoyés à l'équipe.



Dans l'**Espace de propositions**, un modérateur pourra approuver un sujet, son approbation sera décompté du quorum paramétré en base (actuellement 3 approbations de modérateurs transfèrent le sujet dans l'Agora et rendent donc celui-ci actif). Ce quorum pourra être le sujet d'un débat dans la catégorie « Optimisation de l'Agora ».



Dans l'**Agora**, le modérateur trouvera des actions possibles en haut à droite du post. Son rôle principal sera de vérifier la bienséance des intervenants.



1. Masquer le contenu (L'action immédiate)

C'est une mesure de **protection de la communauté**. On l'utilise quand le message est inacceptable en l'état.

L'effet : Le texte original disparaît de la vue de tous et est remplacé par une mention neutre : [Ce message a été masqué par la modération car il ne respectait pas la charte de l'Agora.].

Quand l'utiliser ?

- Insultes ou propos haineux.
- Divulgence de données personnelles (Doxxing).
- Spam ou publicité sauvage.
- Contenu illégal.

L'objectif : Stopper immédiatement la nuisance visuelle ou morale pour les autres participants.

2. Avertir l'auteur (L'action pédagogique)

C'est une mesure de **dialogue et de prévention**. On l'utilise quand le message n'est pas forcément "hors-la-loi", mais qu'il frôle les limites de la charte de l'Agora.

L'effet : Le message reste visible sur le forum, mais le modérateur envoie une notification automatique à l'auteur pour lui demander de rectifier son post. [Bonjour, votre message dans l'Agora a été jugé tendancieux ou non-conforme. Nous avons exceptionnellement débloqué l'édition pour vous permettre de le corriger. Merci de votre collaboration.]

Quand l'utiliser ?

- Ton trop agressif ou passif-agressif.
- Hors-sujet complet (Off-topic) qui pollue le débat.
- Non-respect des règles de forme (majuscules criardes partout, par exemple).

L'objectif : Éviter l'escalade et prévenir le membre sans être radical. C'est le "carton jaune" avant le "carton rouge".

Pour les référendums

Le modérateur :

- ◆ *accompagne la rédaction,*
- ◆ *valide les phrases constructives en fonction des réactions collectives autour de la phrase proposée,*
- ◆ *contacte les auteurs des phrases si besoin,*
- ◆ *anime les discussions dans les colonnes de l'atelier à la lumière de la vision globale qu'il a du sujet,*
- ◆ *et finalement contacte un administrateur pour basculer la phase de rédaction du référendum vers le scrutin.*

